

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 056 / 2020

Service : Questure
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP/GT

OBJET : HABILITATION DE MONSIEUR EMMANUEL LOUCHEZ À AGIR EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 et L2122-20

VU le Code de la Commande Publique

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) TRAVAUX, approuvé par le décret n° 76-87 du 21 janvier 1976 (J.O. Du 30 janvier 1976) et modifié par l'arrêté du 8 septembre 2009,

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel LOUCHEZ a vocation à conduire, pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, des opérations de travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée du mandat, Monsieur Emmanuel LOUCHEZ est habilité par le Pouvoir adjudicateur à agir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies au CCAG TRAVAUX.

ARTICLE 2 : Le spécimen de signature de Monsieur Emmanuel LOUCHEZ est déposé ci-après :



ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le  présent

ID : 038-213803174-20200702-AR_2020_056-AR

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet
- Madame la Trésorière Principale de Vif
- Service financier
- Service Marché
- Cabinet du Maire
- Monsieur Emmanuel LOUCHEZ
- Publié au Recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune
-

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 21/07/2020
- et notification le 21/07/2020

A PONT DE CLAIX, le 02 juillet 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_056
Date de la décision:	2020-07-02 00:00:00+02
Objet:	Habilitation de Monsieur Emmanuel LOUCHEZ à agir en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique:	038-213803174-20200702-AR_2020_056-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200702-AR_2020_056-AR-1-1_0.xml	text/xml	927
nom de original:		
AR_2020_056_ Questure_Delegation_LOUCHEZ_adjudicateur.pdf	application/pdf	100811
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20200702-AR_2020_056-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	100811

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 12h06min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 12h06min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 12h06min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 12h17min14s	Reçu par le MI le 2020-07-21